

ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS « TOURBIERE ET LAC DE LOURDES »

COMPTE RENDU DU COMITE DE SUIVI N°8 DU 8 MAI 2011

Présent(e)s :

M. MARTHE, Conseiller Général du canton Lourdes-Ouest et Président du comité de suivi
M. A DISSON et M. CASTEX, DDT 65
Mme ARTIGUES, Commune de Lourdes
M. DANFLOUS, Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CREN)
M. OLICARD, Conservatoire Botanique des Pyrénées (CBP)
M. MASSALY, Fédération de Chasse des Hautes Pyrénées
M. AGIUS, Commission Extramunicipale de l'Environnement de Lourdes (CEME)
M. TARBES, Chambre d'Agriculture
M. FAREOU, Association St Hubert Club Lourdais
M. PIRES, AAPPMA Pêcheurs Lourdais et du Lavedan
M. BARRAU et M. DANJAU, Association de Défense du lac de Lourdes et de ses environs
M. POUETO, Esquimau Kayak Club Lourdais (EKCL)
M. PARDE, A REMIP
Mlle SAZATORNIL, SMDRA

Excusé(e)s :

Mme ROBIN-RODRIGO, Députée des Hautes-Pyrénées
M. Johann MOUGENOT, Sous-préfet d'Argelès-Gazost
M. MALVY et M. GAITS, Conseil régional Midi-Pyrénées
M. FILY, DREAL Midi-Pyrénées
M. VIGNAU, Mairie de Poueyferré
M. ABAD, Fédération de Pêche des Hautes Pyrénées
Mlle MASSON, Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. BRICOULT, France Nature Environnement

Ordre du jour de la séance :

- Action de déboisement CR1 (3^{ième} année) et action de brulage contrôlé expérimental CR9
- Etat d'avancement du projet de cheminement et sa signalétique
- Traitement des eaux du lac
- Inventaires Insectes/Chiroptères et faune de la cladiaie
- Point sur les autres actions prévues en 2011 (fauche, inventaires, suivis).
- Réseaux Natura en vallées des Gaves : présentation du panneau dédié au site de Lourdes
- Modification du périmètre

Le présent compte-rendu ainsi que le diaporama projeté en séance sont téléchargeables sur le site internet dédié à Natura 2000 en vallées des Gaves à l'adresse suivante :

http://valleesdesgaves.n2000.fr/tourbiere/docs_11

M. MARTHE ouvre la séance de ce 8^{ième} comité de suivi de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) « Tourbière et lac de Lourdes » en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence. Il cite les personnes excusées, présente l'ordre du jour et cède la parole à Hélène SAZATORNIL, animatrice du site.

Action de déboisement CR1 (3^{ième} année) et action de brulage contrôlé expérimental CR9

Mlle SAZATORNIL rappelle le but de ces deux actions qui est le contrôle du développement des ligneux sur la tourbière. Ces actions étant fortement liées, un groupe de travail s'est réuni le 10 février 2011 afin de réfléchir à l'articulation de ces deux actions et d'assurer une meilleure efficacité. Une 10^{aine} de personnes représentait les structures suivantes : Centre de Ressource sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace 65 (CRPGE), AREMIP, CREN, CBP, ONF, CDCK et CEME.

Action de déboisement CR1 (3^{ième} année)

Suite au groupe de travail du 10 février, de nombreuses réunions ont eu lieu. Mlle SAZATORNIL présente le calendrier de réalisation de l'opération de déboisement et de coupe des rejets.

Date	Personnes présentes	Objet des réunions
15 mars	M. RAMON (ONF), M. TAILLANTOU (Golf), Mlle SAZATORNIL (SMDRA)	Visite préparatoire : reconnaissance du secteur à traiter
21 mars	M. RAMON (ONF), M. PARDE (AREMIP), Mlle SAZATORNIL	Visite préalable : piquetage, calage méthodologie de travail
4 avril	M. DUFFOURC (ONF), M. PARDE, M. ADISSON (DDT), Mlle SAZATORNIL	Visite mi-parcours : réorganisation de l'équipe ONF, le câble doit être installé
8/12/14 avril	M. DUFFOURC, Mlle SAZATORNIL	Suivi du chantier : changement de méthodes d'évacuation et de traitement des rejets
18 avril	M. DUFFOURC et M. REBEILLE (ONF), M. PARDE, M. ADISSON, Mme ARTIGUES (Lourdes), Mlle SAZATORNIL	Réception des travaux (secteur déboisé) : travaux non finis, impact du quad, proposition nouvelle technique pour rejets
9 mai	M. DUFFOURC, Mlle SAZATORNIL	Fin des travaux de coupe des rejets (produits rassemblés dans big-bags)
27 mai	M. DUFFOURC, M. PARDE, M. ADISSON, Mme ARTIGUES, Mlle SAZATORNIL	Evacuation des big-bags par hélicoptère

Mars 2011

Les visites préalables ont permis de définir le secteur à traiter cette année, à savoir le secteur sud-est. De plus, les points suivants ont été fixés :

- coupe des arbres sous le collet,
- conservation de certaines souches mortes et sèches,
- installation d'1 ou 2 lignes de câbles pour évacuer les fagots sous les pins,
- rassemblement des produits de coupe vers la potence à pieds et en quad (équipement des passages d'eau à l'aide de palettes ou branchages),
- broyage et épandage des produits de coupe sous le boisement de pins situé à proximité.

Avril 2011

Suite à l'hospitalisation d'urgence du chef d'équipe de l'ONF, l'équipe est réorganisée début avril mais il est convenu que la méthodologie de travail reste identique. Or dans les faits, la réalisation des travaux n'est pas menée comme prévue ; plusieurs points ont été modifiés au cours du chantier. Le mode de coupe a bien été respecté mais l'évacuation des produits n'est effectuée qu'en quad ; les lignes de câble n'ont pas été installées. Cette option a été choisie par les agents de l'ONF dans le but de diminuer le nombre d'aller-retour sur le site (4 fois moins par la méthode « quad » que par celle des « câbles » selon l'ONF) et donc l'impact sur le milieu. Au départ, cette évacuation par quad ne devait durer que 4 jours. Un second point a également été modifié : les broyats ne sont plus épandus sous les pins mais évacués et valorisés en MULCH.

Au vu de l'avancement du chantier, la réception des travaux est prévue pour le 18 avril. Lors de cette réunion, nous constatons que les travaux ne sont pas terminés et que les avantages de l'utilisation du quad, mis en avant par l'ONF, ont été accompagnés d'un impact sur la végétation ainsi que d'un tassement du sol au niveau de quelques zones. Il est donc convenu de l'arrêt immédiat de l'usage du quad et de la mise en place d'une autre méthode pour achever l'évacuation.

Mlle SAZATORNIL illustre les travaux et l'évolution des zones impactées par le quad. On observe une reprise rapide de la végétation, cependant l'effet de tassement est difficilement quantifiable. De plus, elle précise que les zones impactées par la circulation de l'engin ne représentent que 0.8% de la surface traitée par le déboisement. M. PARDE souligne que le tassement n'est pas réversible pour le milieu et indique qu'il serait judicieux de réaliser les travaux plus tôt dans l'hiver afin de pouvoir bénéficier de sols plus stables.

Mai 2011

Suite à cette réunion, M. REBILLE, responsable ONF du chantier, propose d'utiliser l'hélicoptère pour évacuer les produits de coupe des rejets. Mlle SAZATORNIL rappelle que cette méthode, qui est la moins impacte pour le milieu (moins de piétinement et durée du chantier plus courte), avait été envisagée au début du chantier en 2009 puis abandonnée pour des raisons techniques. En effet, le responsable ONF en poste en 2009 nous avait indiqué que les produits de coupe seraient trop légers pour une évacuation par hélicoptère. Par la suite, il s'est avéré que la quantité de produits de coupe a été largement plus importante que prévue et donc que la solution d'hélicoptère était envisageable. Cette solution a donc été retenue pour l'évacuation des produits de coupe des rejets. Aussi, les produits ont été rassemblés dans 12 big-bags, eux-mêmes regroupés en 5 points. Douze minutes de vol et cinq rotations ont permis l'évacuation des big-bags vers une zone de dépôt où les produits ont été broyés puis évacués.

Action de brulage contrôlé expérimental CR9

Mlle SAZATORNIL présente les points abordés lors du groupe de travail du 10 février :

- remplacer le terme de « brulage dirigé » (encadré par une réglementation spécifique) par le terme de « brulage contrôlé expérimental »,
- la période d'autorisation d'écobuage s'étale du 1^{er} novembre au 30 avril. En dehors de cette période, il est nécessaire de faire une demande de dérogation,
- les autorisations nécessaires, à savoir la déclaration d'écobuage en mairie et l'autorisation de brulage d'espèces protégées à la DREAL,
- les méthodes d'interventions. Il est convenu de réaliser deux tests de brulage, l'un sur des arbres non coupés, l'autre sur des rejets (d'un ou deux ans) d'arbres coupés dans le cadre de l'action de déboisement (CR1). L'objectif recherché est de comparer l'efficacité des deux traitements. De plus, les barrières naturelles seront privilégiées et les coupes feu rectilignes évités.

Suite à ce groupe de travail, M. BUFFIERE du CRPGE et M. REBILLE de l'ONF se sont rendus sur le terrain afin de valider les méthodes et de faire une proposition technique. Mlle SAZATORNIL résume la proposition du CRPGE :

- brûlage de deux zones de quelques 100^{aine} de m² chacune,
- éviter le risque de débordement par des coupes feu (layons) réalisés par ONF,
- limiter l'impact sur le milieu en brûlant avant la mi-mars et limiter impact visuel depuis le golf,
- l'après brûlage :
 - suivi de l'impact du feu sur les ligneux, de l'impact paysager et de la repousse de la végétation (quelques semaines après et 1 an plus tard),
 - rapport d'évaluation de l'opération,
 - actions complémentaires à envisager : enlèvement des squelettes, ...

Mlle SAZATORNIL rajoute que l'état des lieux floristique est mené par l'AREMIP dans le cadre du suivi des habitats naturels (2008-2012) et que l'état des lieux faunistique doit être réalisé l'été 2011 par le CREN Midi-Pyrénées. Les résultats seront présentés au prochain comité de suivi.

Projet de cheminement sur la tourbière (IS2)

Mlle SAZATORNIL indique qu'un groupe de travail s'est tenu le 10 février 2011 sur le terrain afin de préciser la localisation du sentier et de le baliser. Les structures représentées étaient : l'AREMIP, la Fédération de Pêche, le CREN, la CEME et la mairie de Lourdes. Le piquetage a été réalisé de façon à découvrir le maximum de milieux différents. Ainsi, le sentier permettra notamment d'observer des Osmondes royales, des Carex paniculés, des Marisques et le bas-marais à choin.

De plus, une 2^{nde} sortie a été organisée avec le CBP et l'association Béarn Solidarité qui a réalisé de nombreux aménagements similaires dans les Pyrénées-Atlantiques. Lors de cette visite, M. OLICARD du CBP a estimé qu'environ sept espèces végétales protégées étaient susceptibles d'être présentes. Il a donc recommandé d'effectuer une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ainsi qu'une expertise floristique lors du piquetage définitif.

En parallèle, la mairie de Lourdes, maître d'ouvrage de l'opération, a lancé la consultation pour l'étude géotechnique dont le but est de caractériser les couches du sol et d'en définir la portance. Le cabinet SAGE a été retenu et a donc réalisé, au mois d'avril 2011, 12 sondages au pénétromètre dynamique léger. Les résultats révèlent la présence de cinq zones homogènes avec une profondeur de couches portantes de plus en plus importante du chemin vers la tourbière. Les conclusions de l'étude recommandent donc un ancrage important des pieux jusqu'à plus de 3 mètres.

La suite du projet est la consultation pour le contrôle technique de construction et la réalisation des travaux, en cours de préparation par la mairie de Lourdes.

Concernant la signalétique, Mlle SAZATORNIL souligne que les tentatives de réunions, restées vaines jusqu'à ce jour, devront permettre d'éclaircir certains points tels que la charte graphique ou le nombre de panneaux.

Traitement des eaux du lac

Mlle SAZATORNIL rappelle la demande formulée par le comité de pilotage lors de la séance de novembre 2010 : réfléchir aux traitements possibles des eaux du lac. Elle présente les informations recueillies auprès de la société Travaux Aquatiques du Sud-Ouest (TASO) sur le NAUTEX, une craie coccolithique réductrice de vases. Ce produit est utilisé depuis plus de 10 ans sur plusieurs sites. Le principe est l'amélioration de la transformation de la matière organique en matière minérale avec pour conséquences :

- la réduction des vases,
- l'oxygénation du milieu par destruction et floculation des films et des particules,
- un pH tamponné.

La périodicité de traitement varie selon les milieux et les objectifs mais elle est souvent annuelle ou biannuelle. Le coût d'un tel traitement pour le lac de Lourdes, de 50 ha, est d'environ 25 000 € HT par an.

Mlle SAZATORNIL précise que pour être efficace, ce traitement doit être accompagné de bonnes pratiques qui se sont progressivement installées sur le site :

- arrêt du motonautisme en 1978,
- réduction des intrants dans le lac depuis 2007 (MAET, assainissement non collectif, golf...),
- éviter toute activité susceptible de remettre les vases en suspension...

La suite à donner sur ce projet est la consultation d'experts comme le CEMAGREF sur l'utilisation de tels procédés, le recueil d'expériences et le montage d'un projet par la mairie de Lourdes.

Inventaires chauve-souris (DC2), insectes et faune de la cladiaie (DC3)

Mlle SAZATORNIL rappelle que ces inventaires sont réalisés par le CREN Midi-Pyrénées sous la maîtrise d'ouvrage du SMDRA. Elle cède la parole à M. DANFLOUS du CREN qui fait état de l'avancement des études. Il indique que les riverains du lac ont été sollicités pour recueillir des informations concernant les chauves-souris et que les prospections de terrain commenceront à l'été 2011.

M. PARDE précise qu'au vu des suivis qu'il mène sur le site, il lui paraît opportun d'étendre le suivi du Fadet des Laïches aux petites zones humides du bassin versant.

Point sur les autres actions prévues en 2011 (fauche, inventaires, suivis).

Mlle SAZATORNIL présente brièvement les autres actions prévues en 2011. Ainsi, des pièges à phénomènes doivent être posés début d'été 2011 afin de lutter contre la processionnaire du pin. Le suivi du Fadet des Laïches ainsi que les actions de pâturage et de fauche sont prévus pour cet été. Enfin, un arrêté municipal doit être pris par la commune de Poueyferré pour prévenir le risque d'incendie.

Réseaux Natura en vallées des Gaves : présentation du panneau dédié au site de Lourdes

Mlle SAZATORNIL rappelle le projet d'exposition itinérante prévu dans le cadre de l'animation du réseau Natura 2000 en Vallées des Gaves portée par le SMDRA. Elle présente le panneau dédié au site de Lourdes et indique que l'exposition sera disponible dès l'été 2011.

Modification du périmètre

Mlle SAZATORNIL rappelle que des propositions de modifications du périmètre du site ont été effectuées par BIOTOPE lors de l'élaboration du document d'objectifs. Ces modifications ont été présentées aux membres du comité de pilotage et validées par ces derniers lors du comité de juin 2007. L'objectif est de caler le périmètre aux réalités de terrain et aux enjeux du site. Une cartographie du site est projetée à l'assemblée. Il est proposé une augmentation de 13 ha, ce qui porterait la superficie totale du site à 86 ha.

M. CASTEX présente rapidement la procédure de reconsultation des communes et EPCI pour la modification du périmètre d'un site Natura 2000.

M. AJIUS demande pourquoi les zones humides situées à proximité de l'embarcadère n'ont pas été intégrées au site. M. CASTEX indique que la raison est la présence de l'embarcadère qui confère à cette zone un caractère plus urbanisé. M. DANJAU demande si une étude d'incidences Natura 2000 a été faite lors du réaménagement de l'embarcadère. M. CASTEX répond à l'affirmative.

M. MARTHE remercie l'ensemble des membres du comité de suivi de leur participation.

Hélène SAZATORNIL
Animatrice Natura 2000, SMDRA